

Fiche technique loi borloo

Dispositif de la d efiscalisation immobili ere en loi Borloo Populaire

Le nouveau r egime de d efiscalisation en loi Borloo est applicable au 1er septembre 2006. La d efiscalisation immobili ere en loi Borloo, concerne les investissements locatifs neufs r ealis es dans le secteur interm ediaire. Pour b en eficier de l'application de la loi Borloo, il est n ecessaire de respecter un plafond de loyer, ainsi qu'une condition de ressource du locataire. L'investissement en loi Borloo populaire peut  egalement s'appliquer aux logements anciens, sous r eserve que le bailleur ait sign e une convention avec l'Anah

Fiscalit e immobili ere : quelle d efiscalisation ?

L'investisseur en loi Borloo b en eficie d'un amortissement de 50 % de la valeur du logement immobilier r epart e sur neuf ans (6 % pour les sept premi eres ann ees, 4 % pour chacune des deux ann ees suivantes). Il peut sur les six ans qui suivent b en eficier d'un amortissement compl ementaire de 2,5 % par an, soit 15 % en plus. L'amortissement maximal peut atteindre 65 %. Par ailleurs, il a droit  a une d eduction compl ementaire des revenus fonciers de 30 %.

Obligations pour b en eficier de la d efiscalisation immobili ere en loi Borloo

Le bailleur doit s'engager  a donner  a bail pour au moins neuf ans en location nue  a un locataire dont le logement constitue la r esidence principale. Il doit respecter des plafonds de loyers et de ressources des locataires. L'investisseur en loi Borloo ne peut pas louer  a un ascendant ou un descendant.

Contribuables concern es par la loi Borloo

Les contribuables concern es par l'investissement en loi Borloo Populaire, sont ceux qui souhaitent se constituer un patrimoine immobilier tout en profitant d'une forte d efiscalisation immobili ere.

Textes de r ef erences relatifs  a la d efiscalisation immobili ere en loi Borloo

► Loi portant engagement national pour le logement

Loi 2006-872 du 13 juillet 2006
JO du 6

Avec notre partenaire 